



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

**N° DREAL - UID11- 2017-24 EXTRAIT D'ARRETE PREFECTORAL
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Arrêté préfectoral actualisant les prescriptions techniques applicables
à l'unité de traitement d'effluents industriels d'origines viticoles et/ou viticoles exploitée
par l'Union GRAP'SUD sur le territoire de la commune de NARBONNE**

L'arrêté préfectoral n° DREAL-UID11- 2017-24 du 5 juillet 2017 autorise l'UNION GRAP'SUD dont le siège social est situé - 30360 CRUVIERS LASCOURS - à poursuivre l'exploitation des installations situées sur le territoire de la commune de NARBONNE – « ancien Etang du Cercle ».

Les prescriptions des arrêtés préfectoraux n° 80 du 18 juin 1980, n° 96-043 du 3 avril 1996, n° 2004-11-1316 du 11 juin 2004 sont remplacées par les prescriptions du présent arrêté.

Une copie intégrale du présent arrêté est tenue à la disposition du public dans la mairie de NARBONNE et à la préfecture de l'Aude – Direction des collectivités et du territoire – Bureau de l'administration territoriale.

Carcassonne, le 5 juillet 2017
Pour le préfet et par délégation
Pour le secrétaire général absent
Le sous-préfet de Narbonne

Béatrice OBARA